

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.041

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 20 mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 14 mars 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 14 mars 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, M. Thierry REGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Dominique GACHET représentée par M. Didier QUENTIN
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. René-Luc CHABASSE
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée
par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Alain LARRAIN

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : TRAVAUX DE SÉCURISATION DES ACCÈS AUX ÉCOLES – DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIPL)

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

La Ville de ROYAN envisage de réaliser des travaux de sécurisation des accès aux quatre groupes scolaires : Louis BOUCHET, Jean PAPEAU, LA CLAIRIERE, et MARNE L'YEUSE.

Or le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (F.S.I.P.L.) peut apporter une aide financière de 30% aux communes pour ce type de travaux selon l'article 141 de la Loi de Finances pour 2017.

Les travaux de sécurisation dans les écoles qui peuvent faire l'objet d'une demande de subvention concernent :

Groupe Scolaire Louis BOUCHET

- les portails automatiques de l'école élémentaire, l'installation de serrures électriques sur portails maternelle et garderie, de portiers vidéo, l'option interface pour appel sur smartphone et alimentation secourue, le contrôle des accès aux écoles avec système de badges marque Intratone,

Estimation 43.159,61 € hors taxes

Groupe Scolaire Jean PAPEAU

- les portails automatiques des écoles maternelle et élémentaire en remplacement de l'existant avec l'installation de barres de ventouses sur porte garderie et accès personnels, la tranchée alimentation du portail automatique parking personnels, l'option alimentation secourue, l'installation de portiers vidéo complémentaires, l'option interface téléphonique, le contrôle des accès aux écoles avec système de badges marque Intratone,

Estimation 39.279,21 € hors taxes

Groupe Scolaire LA CLAIRIERE :

- l'installation de serrures électriques sur les portails des écoles maternelle et élémentaire, de portiers vidéo avec l'option interface pour appel sur smartphone, l'option alimentation secourue, le contrôle des accès aux écoles avec système de badges marque Intratone,

Estimation 37.402,60 € hors taxes

Groupe Scolaire MARNE L'YEUSE :

- le portail automatique de l'école maternelle, l'installation de barres de ventouse sur porte maternelle, élémentaire et garderie, de serrures électriques sur portail élémentaire, la tranchée alimentation des portails, l'installation de portiers vidéo, l'option interface téléphonique smartphone, et le contrôle des accès aux écoles avec système de badges marque Intratone,

Estimation 47.205,95 € hors taxes

L'ensemble de ces travaux est estimé à 167.047,37 euros hors taxes.

En conséquence, il est demandé une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (F.S.I.P.L.) de 30 %, soit 50.114,21 euros.

L'autofinancement de la Ville de ROYAN sera de 116.933,16 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la possibilité d'obtenir une aide concernant les travaux de sécurisation des accès aux écoles au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (F.S.I.P.L.) pour 2017,
- Vu la nécessité de demander une dérogation de commencement anticipé des travaux pour la sécurisation rapide des accès aux écoles,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver les travaux de sécurisation des accès aux quatre groupes scolaires (Louis BOUCHET, Jean PAPEAU, LA CLAIRIERE, MARNE YEUSE), estimés à 167.047,37 euros hors taxes,
- de solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (F.S.I.P.L.) à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux, soit 50.114,21 euros,
- de demander une dérogation de commencement anticipé des travaux pour la sécurisation rapide des accès aux écoles,
- d'attester que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA),
- d'indiquer que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives au dossier de demande de subvention.
- d'imputer la totalité de la dépense sur le budget primitif 2017, ce qui représente un autofinancement de 116.933,16 Euros Hors Taxes pour la Ville de Royan,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 mars 2017

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO